



ONAGRI
TUNISIE

MICROFICHE N°

10770

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة

Observatoire National de l'Agriculture
30, Rue Alain Savary - 1002 Tunis

المركز الوطني للفلاحة
30 - شارع آل سافاري - 1002 تونس

F 1

MINISTERE DE LA PRODUCTION AGRICOLE
ET DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

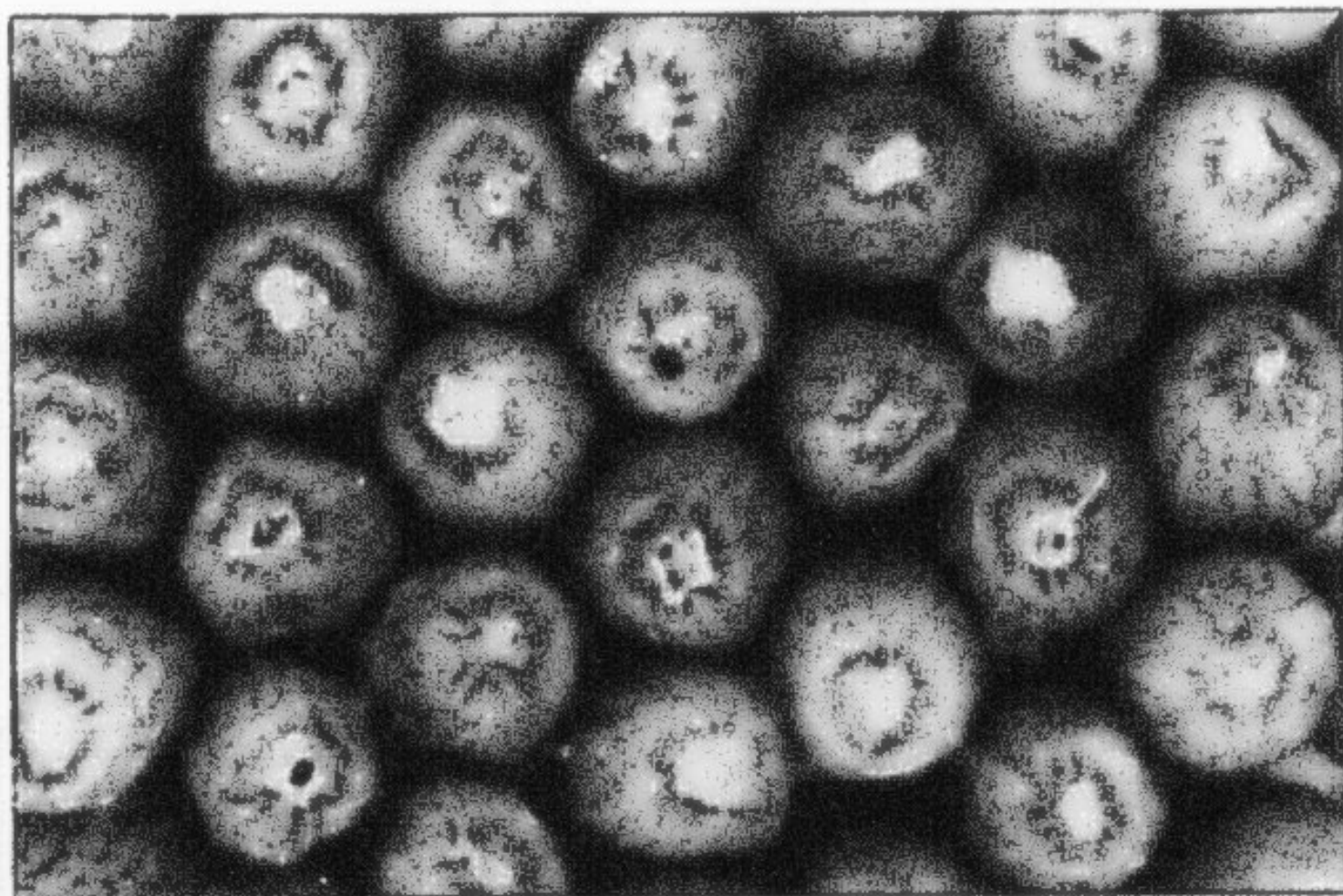
DIRECTION GENERALE DE LA PRODUCTION VEGETALE

Contrôle Phytosanitaire :

LA PYRALE DES DATTES

(ECTOMYELOIS CERATONIAE ZELLER)

ET AUTRES RAVAGEURS DES DATTES ENTREPOSEES



LES PRINCIPAUX RAVAGEURS DES DATTES STOCKEES

Ordre : Lepidoptera
Famille : Pyralidae

Ectomyelois ceratoniae (Zeller) : La pyrale des caroubes et des dattes
Ephestia cautella (Walker) : La pyrale des amandes
Ephestia calidella (Guénée) : La pyrale des raisins secs
Ephestia elutella (Huebner) : La pyrale du cacao
Ephestia figulidella (Gregson) : La pyrale des figues
Plodia interpunctella (Huebner) : La pyrale des fruits secs.

Ordre : Coleoptera
Famille : Nitidulidae

Carpophilus hemipterus (Linné) : (voir Photo n° 5)

Plantes-hôtes principales : Polyphage, principalement sur graines et fruits secs entreposés. E. ceratoniae s'attaque particulièrement aux dattes, grenades et pistaches.

Importance économique

Parmi les insectes précités, c'est surtout *E. ceratoniae* qui présente une grande importance économique vu qu'il attaque principalement les dattes sur l'arbre.

En Tunisie, on estime qu'environ 10 à 30 % des dattes sont régulièrement attaquées. Les dattes attaquées à un stade précoce peuvent se détacher des régimes et sont ainsi perdues pour la récolte. Les autres insectes attaquent principalement les dattes récoltées et entreposées.

Dans ce cas-ci, les risques sont particulièrement élevés, si les dattes n'ont pas été soumises à une fumigation et si de plus, elles sont stockées longtemps dans un entrepôt qui n'a pas été désinfecté.

La norme tunisienne fixe le pourcentage des dattes véreuses à 3 % pour la variété Deglet et à 5% pour les autres variétés.

Dissémination géographique

Les insectes précités se trouvent répartis dans pratiquement tous les pays tropicaux et subtropicaux; dans les pays à climat tempéré leur présence est limitée. Il est donc probable que tous ces insectes sont largement répandus en Tunisie.

Description des stades de développement et identification d' *Ectomyelois ceratoniae* Zeller

Oufs : Les œufs sont de forme allongée et de couleur claire. La ponte des œufs se fait sur l'enveloppe de la datte ou sur les rachis fructifères. Pour ce qui est du grenadier, les œufs sont déposés dans les calices des grenades. Les œufs éclosent en 3 à 6 jours.

Larves : Il y a 5 stades larvaires. Les jeunes larves vivent dans le calice de la grenade; les larves plus âgées pénètrent ensuite à l'intérieur des grenades. En ce qui concerne les dattes, les premiers stades larvaires se présentent à la surface des dattes (stade baladeur). Les stades larvaires ultérieurs pénètrent à l'intérieur de la datte. La chenille est entièrement de couleur rose, sauf la tête qui est rouge-brun et la plaque chitinisée du prothorax qui est brun foncé; elle atteint, à la fin de son développement, une longueur d'environ 15-18 mm (voir photo 2).

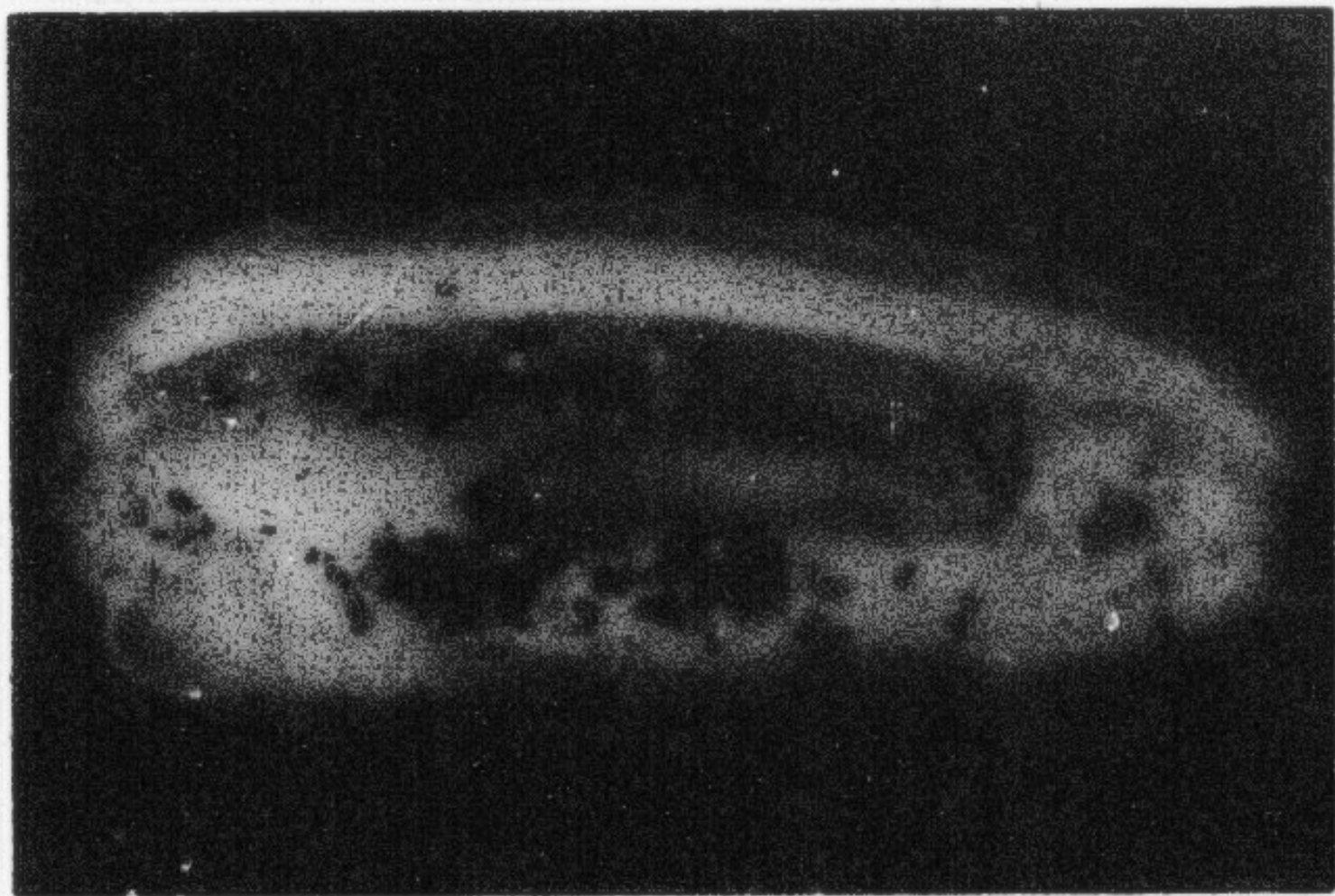


Photo 2 : Chenille d'Ectomyelois ceratoniae

Larves : Il y a 5 stades larvaires. Les jeunes larves vivent dans le calice de la grenade; les larves plus âgées pénètrent ensuite à l'intérieur des grenades. En ce qui concerne les dattes, les premiers stades larvaires se présentent à la surface des dattes (stade baladeur). Les stades larvaires ultérieurs pénètrent à l'intérieur de la datte. La chenille est entièrement de couleur rose, sauf la tête qui est rouge-brun et la plaque chitinisée du prothorax qui est brun foncé; elle atteint, à la fin de son développement, une longueur d'environ 15-18 mm (voir photo 2).

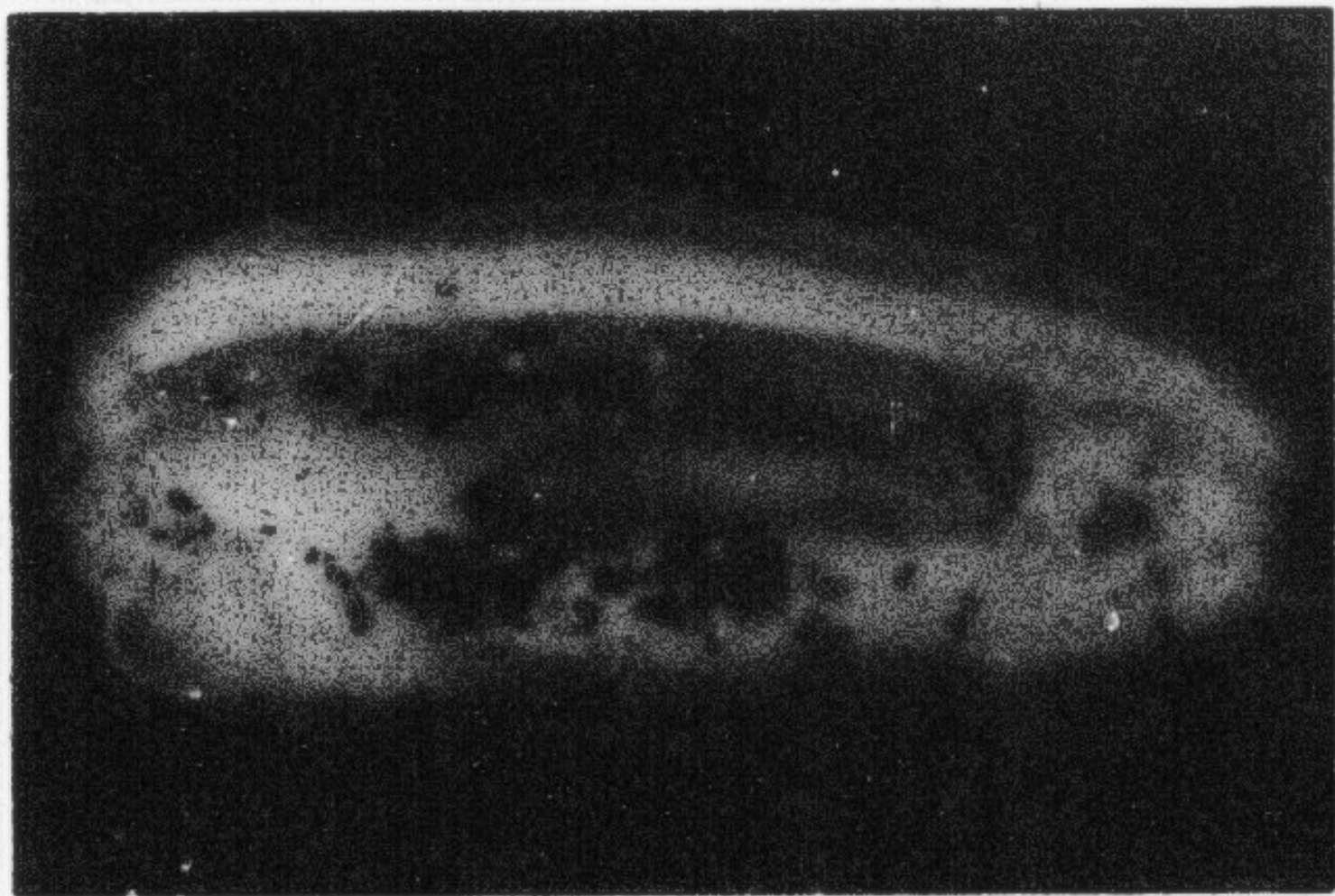


Photo 2 : Chenille d'Ectomyelois ceratoniae

Nymphe : La nymphose a lieu dans les fruits attaqués dans un cocon lâche ou parfois sur le sol. La nymphe mesure 9 à 11 mm; elle est de couleur brun-roux (voir photo 3).

Adulte : L'envergure du papillon est de 20 à 24 mm. Les ailes antérieures sont grises pâles avec deux lignes pâles bordées d'écailles noirâtres. Les ailes postérieures sont blanches à grisâtres (voir photo 4).

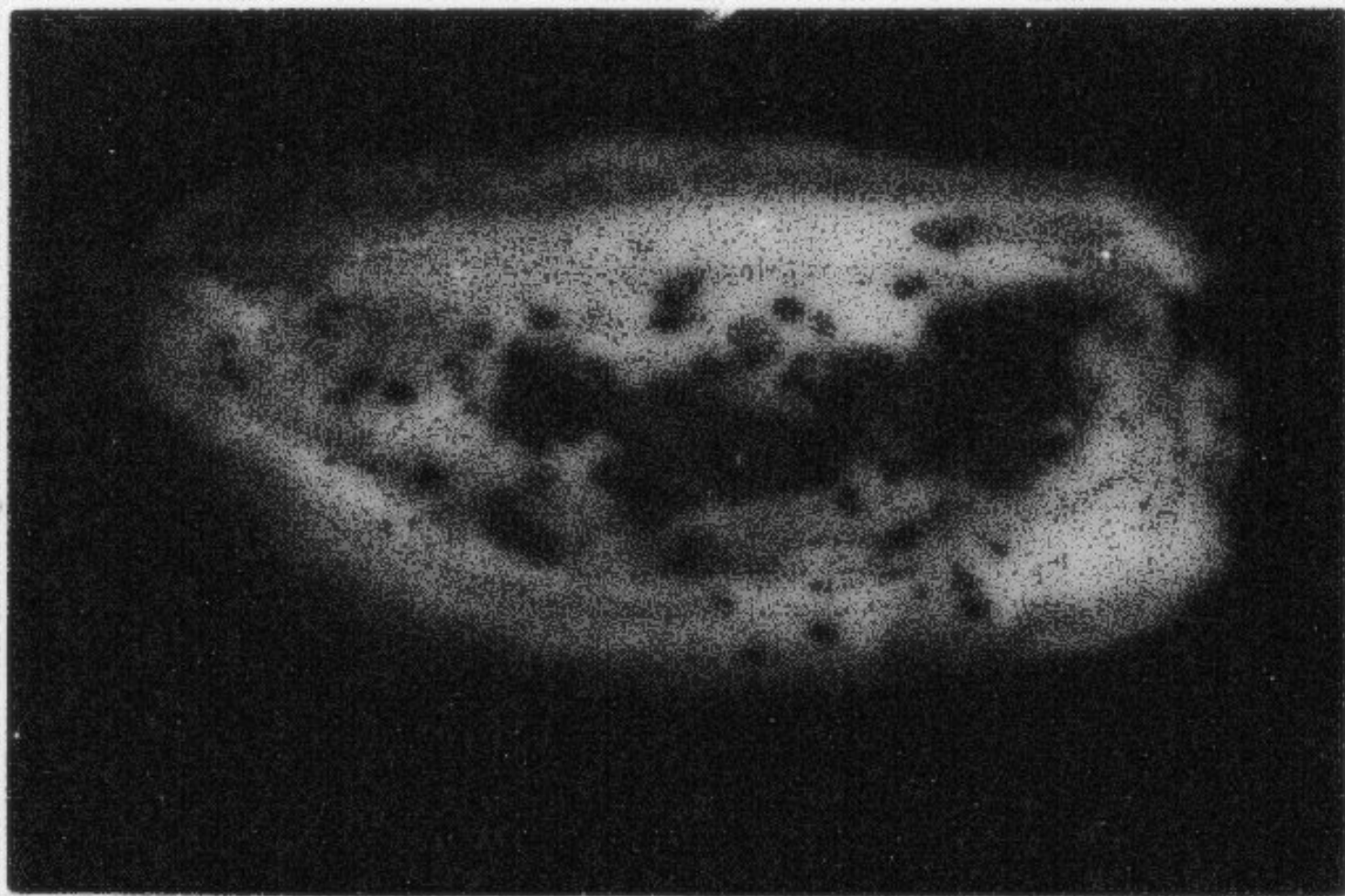


Photo 3 : *Nymphe d'Ectomyelois ceratoniae* avec excréments et fils de soie au niveau du point d'insertion du pédoncule.
Pour une meilleure présentation de la photo, le cocon de la nymphe a été enlevé.

Cycle de vie

En Afrique du Nord, les générations se chevauchent et atteignent trois à quatre générations par an. *E. ceratoniae* passe l'hivernation sous forme de larve du dernier stade.



Photo 4 : Adulte d'Ectomyelois ceratoniae

Symptômes d'attaques

Dattes : L'orifice de pénétration situé toujours au point d'insertion du fruit sur le périanthe, est fermé par un amas blanc de soie (voir photo 1). A l'intérieur de ces dattes, l'on trouve des grumeaux d'excréments et souvent une larve. Les dattes attaquées se détachent facilement du régime de dattes.

Grenades : Les étamines du calice de la grenade sont partiellement ou entièrement dévorées. Le creux du calice est tapissé de fils de soie. Aussitôt que la larve a pénétré dans le fruit, la peau du fruit autour du calice se colore. Par la suite, des champignons pourront infester la grenade déjà endommagée par la larve, ce qui conduira à la pourriture du fruit.

Possibilités de confusion

La distinction des différents stades larvaires des diverses pyrales est difficile et demande parfois l'élevage des larves jusqu'au stade adulte, le recours à une documentation précise ou à un spécialiste. Néanmoins, pour les fins du contrôle phytosanitaire, la détermination exacte des larves attaquant les dattes et les grenades n'est pas nécessaire.

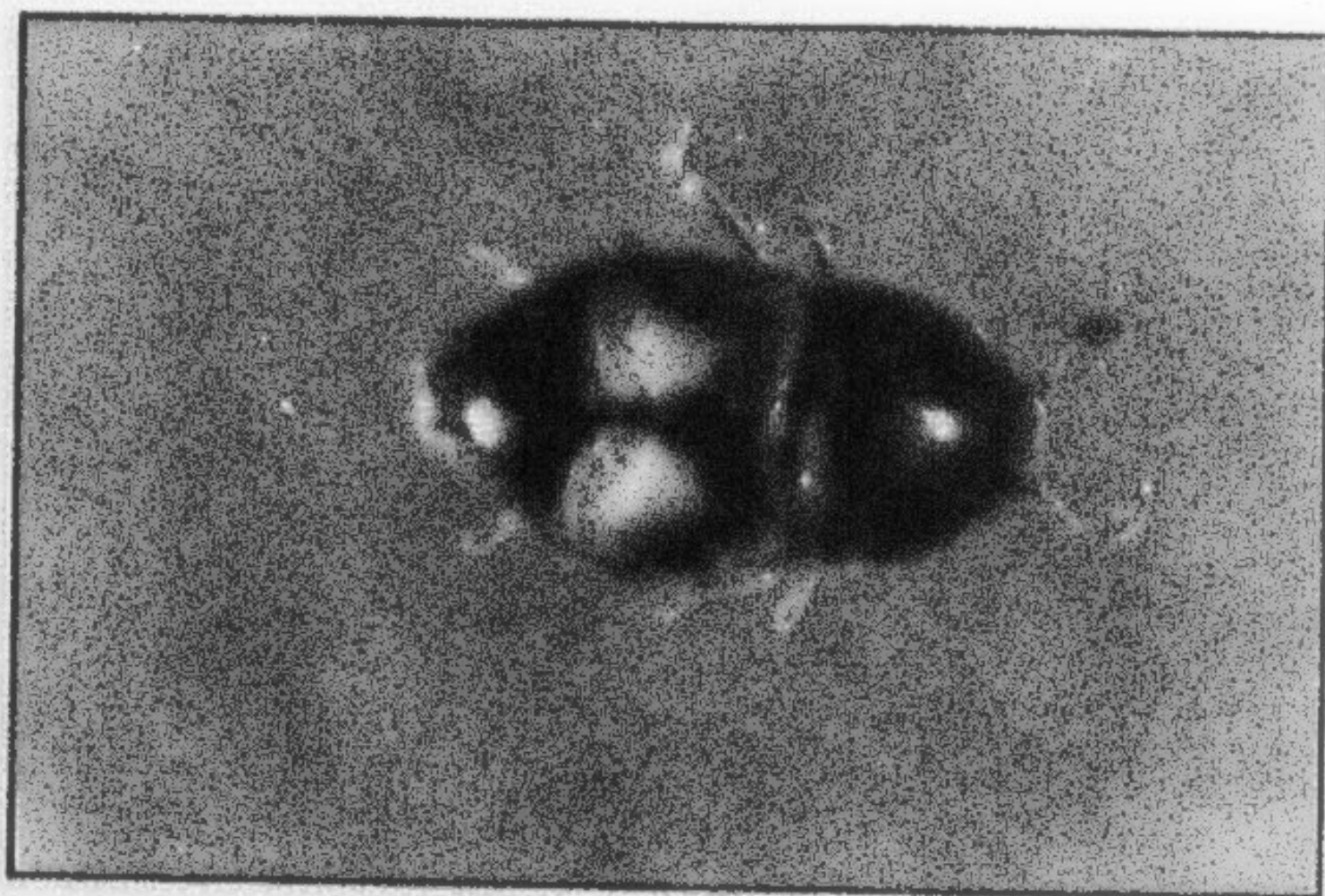


Photo n° 5 : *Carpophilus hemipterus*

Mesures à prendre lors du contrôle à l'exportation

Dattes : Conformément à l'arrêté du 26/11/1962*, toutes les dattes destinées à l'exportation doivent être désinsectisées, ce qui signifie que les larves ou insectes éventuellement détectés dans les dattes doivent être morts.

Les dattes à exporter sont à contrôler quant à la présence de larves ou d'insectes vivants, et dans le cas où un insecte vivant est détecté, le lot concerné est à refouler. Les dattes à contrôler sont surtout celles qui présentent un tissage blanc au point d'insertion du fruit au périanthe.

Grenades : Pour ce qui est des grenades, il faut contrôler si le calice présente des fils de soie. Dans l'affirmative, le calice (œil) ainsi que le fruit sont prudemment ouverts pour détecter la présence éventuelle d'une larve. Si l'on y découvre le parasite, le lot correspondant est à refouler.

* Arrêté du Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances du 26 Novembre 1962, fixant les règles de standardisation applicables aux dattes de Tunisie destinées à l'exportation

Le Ministère de la Production Agricole et de l'Agro-Alimentaire met à votre disposition plusieurs postes de contrôle phytosanitaire, que vous pourrez consulter pendant les heures de service, pour obtenir des renseignements ou conseils.

Adressez-vous au poste le plus proche de votre lieu d'habitation ou au Bureau Central : 30, Rue Alain Savary, 1002 Tunis, Direction Générale de la Production Végétale, S/D de la Défense des Cultures, Service du Contrôle Phytosanitaire et des Pesticides. Tél. : 680.236 680.245.

Fiche élaborée par le Projet Tuniso-Allemand «Renforcement du Contrôle Phytosanitaire et de la Quarantaine».

FIN

9

VUES